
PLFSS 2025
AUDITION FO À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Audition pré-plfss – mardi 1er octobre 2024 -
M. le rapporteur du PLFSS, le député Yannick NEUDER

Merci de nous recevoir pour une pré-audition du PLFSS, la démarche est aussi « originale » que ne l'est le calendrier de la consultation décalé cette année pour tous les motifs politiques que nous connaissons.

Nous y voyons une démarche positive M. le rapporteur, d'autant que vos déclarations ont été elles aussi positives sur ce que ne devra pas être ce PLFSS.

Mais derrière vos propos rassurants il y a ceux beaucoup plus inquiétants du Premier ministre ainsi que les différents ballons d'essais qui ont été comme à l'accoutumé lancés par les uns ou les autres.

FO a déjà dénoncé dans un communiqué :

- Les menaces sur la prise en charge des affections de longues durées (ALD),
- Le projet d'extension des franchises médicales sur les dispositifs médicaux...
- Ou encore les diverses réflexions sur l'indemnisation des arrêts maladie, les IJ et jours de carences, porté encore tout récemment par le directeur de la CNAM lui-même à qui FO a d'ailleurs rappelé son devoir envers son conseil.

Nous savons bien que le gouvernement va chercher des économies partout mais il y a un sujet qui sera plus sensible que d'autre, c'est celui de la santé des Français.

Le problème c'est que la santé ne s'inscrit pas dans le temps court du politique. Nous avons déjà l'an dernier critiqué les visons courtermistes du PLFSS. En clair avant de vouloir faire en sorte que les travailleurs (qu'ils soient salariés ou fonctionnaires) prennent moins d'arrêt maladie il faudrait d'abord s'interroger pourquoi, donc interroger le travail et la santé en général et prendre les mesures adéquates sur le long terme.

Nous vous alertons donc sur des mesures qui seraient dramatiques contre les assurés et qui entraîneraient nécessairement des renoncements aux soins, fragilisant encore plus la santé des plus fragiles :

- Attention donc aux ALD dont un rapport IGAS-IGF préconise la sortie de certaines pathologies de la liste des 29 ALD pour réaliser une économie de 540 à 870 millions

d'euros. Aujourd'hui ce sont 20% de nos concitoyens qui sont atteints par une de ces maladies.

- Les assurés ont déjà supporté 800 millions avec l'augmentation des franchises médicales et la participation forfaitaire (avril & Juin 2024) directement payée par les assurés. Le PLFSS 2025 ne doit pas augmenter ces restes à charge directs (sans prise en charge des complémentaires) donc ne pas appliquer une nouvelle franchise sur les dispositifs médicaux (une économie potentielle à réaliser de 380 millions d'euros par an).
- Et attention aux idées dangereuses et non évaluées d'allonger le délai de carence actuel de 3 à 8 jours par exemple.

Financement

Bien sûr il faut des moyens à la Sécurité sociale et nous sommes prêts à en discuter car nous répétons à chaque PLFSS que le principal problème de notre système ne sont pas tant ses dépenses que ses recettes, car il est trop facile de priver la Sécu de ses financements et venir crier au trou de la Sécu ensuite.

Il faut donc absolument réformer au plus vite les exonérations de cotisation patronales qui n'ont cessé d'augmenter pour atteindre le chiffre vertigineux de 73 milliards.

Pour commencer et rapidement – alors que nous ne renonçons pas à défendre les principes fondateurs de la Sécu – nous savons que toucher à la marge certaines exonérations rapporterait suffisamment. Par exemple abaisser le seuil d'exonérations des 1,6 à 1,4 ou 1,3 SMIC rapporterait déjà 10 milliards.

Il y a aussi les exonérations sur les plus hauts salaires dont il a été démontré l'inutilité (Cf la missions Bozio-Wassmer). FO revendique donc la suppression des « bandeaux famille et maladie » (baisse de la cotisation maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC et de la cotisation d'allocation familiale pour les salaires inférieurs à 3,5 SMIC) qui privent la Sécurité sociale de 1,6 milliards d'euros.

C'est particulièrement sur ce type d'exonération que s'opère le transfert du financement par les entreprises, historiquement intégral, vers les ménages par la CSG et la TVA notamment.

A ces solutions on peut ajouter la fraude sociale qui vient d'être estimée par le HCFIPS à 13 milliards. Et quand on parle de fraude sociale il s'agit surtout, comme le HCFIPS l'a encore montré, de fraudes aux cotisations non payées par les employeurs (7,2 Mds €) ou les professionnels de santé (1,3 Md €).

Sachant tout cela, les Français ne pourraient pas comprendre qu'on vienne à nouveau attaquer leurs droits, leur santé, et leur pouvoir d'achat.

ONDAM & Hôpital

La santé passe souvent par l'hôpital et ses urgences, surtout dans la situation de pénurie de médecins de ville.

La LFSS 2024 a prévu un ONDAM à 254,7 Mds euros, soit une progression de 3,2%. Or, l'enveloppe prévue n'était pas à la hauteur des besoins de l'hôpital public eu égard à leur situation financière (à fortiori avec l'inflation que nous avons connu).

Le déficit actuel est estimé à plus de 2 Mds d'euros, le PLFSS 2025 doit tenir compte de la situation dangereuse des établissements en augmentant l'ONDAM

Tout le monde a suivi l'actualité dramatique de l'été à l'hôpital et particulièrement dans les services d'urgence, pour lesquels la FHF a dressé un lourd bilan de la saison estivale. La majorité des établissements font part d'une situation stable ou en dégradation par rapport à l'année précédente et d'une activité en hausse pour près de la moitié d'entre eux. Le bilan fait état de fermetures perlées, de temps d'attente en hausse, de personnel en sous-effectif (urgentiste, infirmiers...) et de suppressions de lits.

FAMILLE

Je souhaite vous sensibiliser sur un aspect important de la Branche Famille.

La sortie du livre « Les Ogres » devrait être l'occasion d'une énième prise de conscience des graves dysfonctionnements du secteur des crèches privées.

Enième car il y avait eu auparavant déjà des enquêtes journalistiques (« Babyzness » et « le prix du berceau ») qui ont mis en évidence la course aux profits qui domine le secteur. Puis deux rapports IGAS-IGF ; ainsi tout le monde connaît non seulement le constat mais aussi le problème que mon organisation dénonce depuis plusieurs années.

Concrètement et contrairement aux crèches fonctionnant à la prestation de service unique (PSU), ces micro-crèches bénéficient de plusieurs dérogations :

- sur la présence d'un directeur de plein exercice,
- sur la formation du personnel,
- sur les effectifs,
- sur l'accompagnement en santé...
- sur la tarification
- je vous passe les détails que je tiens à votre disposition suite à nos auditions sur le sujet.

En tout cas ces assouplissements réglementaires, rendent ces structures : « particulièrement attractive et permettent d'abaisser les coûts » ; le revers de la médaille c'est la qualité de la prise en charge qui s'en trouve dégradée jusqu'à mettre en cause la sécurité des plus petits.

C'est aussi une question économique pour nos concitoyens puisque ces micro-crèches n'ont pas d'obligation de pratiquer une tarification modulée, aggravant le reste à charge des familles.

- ➔ Monsieur le rapporteur, le temps de la réponse forte et juste est attendu dans ce PLFSS 2025 afin de mettre un terme à ce désengagement du secteur de la petite enfance au profit du secteur privé. Il en va de la bientraitance et de la sécurité de nos enfants, des conditions de travail des salariés du secteur en pénurie, et de la soutenabilité pour les familles.

FO revendique donc :

- La mise en place d'une fréquence minimale de contrôle dans les EAJE par la PMI (au moins une fois tous les 2 ans tel que préconisé par le rapport IGAS-IGF), et imposer une nouvelle visite dans les six mois en cas de manquements constatés. Pour accomplir cette mission, il est essentiel de renforcer les moyens humains et matériels des PMI, qui souffrent depuis beaucoup trop longtemps de manques en la matière.
- Des évolutions législatives et réglementaires pour mettre fin aux différences normatives qui dégradent la qualité d'accueil, avec une harmonisation par le haut des conditions d'accueil.
- Une réglementation plus stricte concernant l'ouverture des micro-crèches du secteur privé notamment celles fonctionnant à la PAJE, en accordant aux CAF un rôle de prescripteur.
- Un financement public des établissements conditionné à des objectifs de qualité.
- Une transparence accrue en matière d'informations relatives au fonctionnement et à la rentabilité dégagée par le secteur privé lucratif percevant des fonds publics.
- Une application rapide et un renforcement des sanctions comme le remboursement des aides publiques touchées par la micro-crèche pour son installation. L'Etat et la sécurité sociale ne peuvent pas financer des entreprises qui réalisent des bénéfices en maltraitant nos enfants.
- Une nouvelle revalorisation de la PSU conditionnée à l'obligation pour les collectivités de développer un nombre minimum de places en EAJE fonctionnant à la PSU dans leur commune. L'objectif étant, de surcroît, de mettre fin à la délégation des EAJE du secteur privé.
- L'abrogation de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles qui a permis de modifier les taux d'encadrement, permettant à un adulte d'accueillir un groupe de 6 bébés par crèche. Mais également, d'autoriser les EAJE à accueillir chaque jour 15% d'enfants en surnombre, dans des surfaces pourtant inchangées.
- L'abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022, relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant qui permet aux EAJE de recruter sous certaines conditions jusqu'à 15% de non professionnels (sans diplôme, ni expérience). La gestion d'un enfant en bas âge est un métier qui ne peut être confié à des personnes non qualifiées. Ces dispositions dévalorisent les qualifications, nuisent à la reconnaissance des métiers et entraînent une baisse des salaires.

Nous avons aussi un sujet sur La réforme du congé de naissance qui a été entreprise :

L'actuel prestation « PreParE » est un échec, avec moins de 1 % des pères éligibles y ayant recours. Le caractère forfaitaire et le faible montant de cette prestation font que ce sont principalement les mères qui en bénéficient, ce qui accentue les inégalités.

Le précédent gouvernement avait pour ambition de réformer ce congé parental, en proposant un congé plus court (3 mois par parent), indemnisé chacun à hauteur de 50% du salaire (avec un plafond de 1900€).

Or, faute de garantie d'un système de garde assuré à tous (pénurie de places de crèches), FO demeure attachée au maintien d'un congé parental long (jusqu'aux trois ans de l'enfant).

Mais en sus de ce congé, et pour favoriser la conciliation vie professionnelle et vie parentale, Force Ouvrière revendique la création d'un congé parental court (12 mois) qui soit plus souple et mieux rémunéré.

Pour la mise en œuvre de ce congé court, FO revendique un nouveau mode de calcul qui ne doit plus être forfaitaire, mais proportionnel au salaire.

Sur l'autonomie :

➤ Remboursement de certains fauteuils roulants à 100 % :

La LFSS 2024 a prévu un remboursement intégral par l'AMO et l'AMC. En avril 2024, une enveloppe supplémentaire (300 millions d'euros) a été annoncée par les pouvoirs publics pour relancer les négociations afin d'aboutir à une prise en charge à 100 % d'ici fin 2024. Il s'agissait d'un engagement du Président de la République. Actuellement, le RAC serait d'environ 900 euros en moyenne pour un fauteuil.

Cette mesure est au point mort. Le PLFSS va-t-il la relancer sachant qu'un député a proposé aussi une loi dans ce sens.

➤ Financement du soutien à l'autonomie :

FO dénonce depuis sa création le sous-financement de la « branche » autonomie (CNSA).

Soutien exceptionnel aux départements : la LFSS pour 2024 a prévu un versement complémentaire de la CNSA aux départements de 150 millions d'euros pour 2024, afin de rehausser le taux de couverture des dépenses d'APA (mais cela avait été décidé dès la création de la branche).

Un décret du 6 juillet 2024 (n° 2024-726) sur le sujet a été publié (en vigueur depuis le 8 juillet). Les départements les plus en difficulté sont concernés. La CNSA notifiera avant le 31 octobre 2024 le montant de l'aide versée aux départements concernés.

FO Attend une loi pluriannuelle sur le grand âge et l'autonomie, laquelle est prévue par la loi du 8 avril 2024 sur le bien vieillir et l'autonomie (art. 10) d'ici 2024, puis tous les cinq ans pour déterminer la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie. Mme la Première Ministre Elisabeth BORNE avait réaffirmé son engagement sur ce point.

FO déplore l'insuffisance de moyens de la branche au regard du choc démographique qui se pour 2030. La fraction supplémentaire de CSG qui lui est allouée depuis cette année ne suffira pas (+ 0,15 point de CSG).

Pour être à la hauteur des enjeux, la branche aura besoin de 20 milliards d'euros supplémentaires par an à l'échéance de 2030 (pour les personnes âgées et handicapées). Nous sommes loin du

compte et il serait opportun de rechercher d'autres sources de financement que l'impôt pour financer l'autonomie.

Inquiétudes concernant la situation financière des Ehpad publics et privés, mais aussi concernant les difficultés de recrutement dans les métiers relatifs à la perte d'autonomie (urgence d'un renforcement de l'attractivité de ces métiers).

Complémentaires santé :

Je profite du propos entre AMO & AMC pour dire aussi notre Inquiétude et notre refus de nouveaux transferts vers les opérateurs complémentaires. Immanquablement ces transferts font peser les augmentations des cotisations sur les assurés, posant la question de la soutenabilité et du reste à charge.

Les OCAM ont déjà récemment supporté 500 millions de transferts avec l'*augmentation du ticket modérateur sur le dentaire* (1^{er} octobre 2023) ainsi que d'autres transferts.

Branche ATMP

- L'ANI du 15 mai 2023 (prévention – réparation – gouvernance) :

L'ANI, n'a toujours pas fait l'objet d'une transposition législative, ce qui est regrettable et vient pénaliser les salariés, les entreprises et tous les acteurs liés aux risques professionnels.

Force Ouvrière demande cette transposition, notamment sur la gouvernance de la Branche AT-MP, fruit d'un travail unanime de tous les interlocuteurs sociaux.

- La rente AT-MP :

Après de nombreux mois de négociations, la majorité des interlocuteurs sociaux signataires de l'ANI du 15 mai 2023 ont trouvé un consensus. Force Ouvrière espère que le dialogue social sera enfin respecté par le gouvernement et le législateur et qu'une transposition fidèle de nos travaux sera faite.

Nous avons eu récemment un retour technique de la DSS sur la faisabilité de ce projet, il ne manque plus que l'ambition politique pour valider les travaux des interlocuteurs sociaux.

- J'attire aussi votre attention sur les conséquences financières de la sous-déclaration des ATMP

Alors que le coût de la sous-déclaration supporté indûment par la Branche maladie était estimé entre 1,2 et 2,1 milliards d'euros par an en 2021, il a pratiquement doublé en 2024 et passe désormais entre 2 et 3,6 milliards d'euros par an.

Ces nouveaux montants, qui vont impacter le transfert de fonds entre la Branche maladie et la Branche AT-MP prévu à l'article L.176-1 du Code de la Sécurité Sociale, nous obligent à tirer la sonnette d'alarme face au risque imminent de déficit de la Branche AT-MP.

Prévoyance

FO profite de cette audition pour rappeler sa volonté de généraliser la couverture de la prévoyance couvrant « les risques lourds » que sont l'invalidité, l'incapacité et le décès.

La couverture prévoyance des actifs est aujourd'hui incomplète, et deux actifs sur dix ne sont toujours pas couverts, souvent les salariés les plus fragiles économiquement.

Pour d'autres, la couverture prévoyance est incomplète, ne couvrant pas tous les risques.

FO demande l'ouverture d'une négociation pour la généralisation de la couverture prévoyance des salariés via un ANI qui prévoirait un socle de couverture applicable à tous les salariés

En Conclusion

Monsieur le rapporteur – *madame, monsieur les députés* – nous espérons réellement que cette pré-audition permettra de vous alerter sur quelques points majeurs que nous avons porté devant vous. Nous n'avons pas tout évoqué tant les priorités semblent brûlantes.

Attention aux raccourcis qui nous feraient penser qu'en supprimant une dépense on supprime un problème, je pense particulièrement aux arrêts de travail mais j'en veux aussi pour preuve les menaces qui pèsent sur *l'AME (0,5% des dépenses annuelles de santé)*.

Sans faire de commentaire sur la déontologie de cette mesure, sa suppression aurait des impacts sanitaires très forts.

Et je termine par redire qu'il faut impérativement se pencher sur les exonérations de cotisation et ramener du financement et du sens à la Sécurité sociale.

Merci M. le rapporteur, mesdames, messieurs les députés.